



PIECE N° 4

A

Monsieur Marc Bury
Maire de Petite-Forêt
80 rue Jean Jaurès
59494 Petite-Forêt

Le 14 octobre 2013

Courrier avec suivi

Objet : Demande de documents administratifs

Monsieur le Maire,

J'ai été interpellé par plusieurs personnes ayant été recrutées comme agent non titulaire à temps complet, en qualité d'agent d'animation sur la commune de Petite-Forêt.

Je vous transmets un des arrêtés que vous avez pris en la circonstance, ainsi que la fiche de paie correspondante.

J'ai occulté une partie du document pour garder l'anonymat de la personne concernée.

Constat :

1. Votre arrêté a été notifié 3 jours après le début de son contrat « date occultée », il n'est pas signé et le timbre de la mairie est absent.
2. Il est précisé que la personne est employée à temps plein. La durée de son contrat est de cinq jours.

Cette personne ayant été employée durant 5 jours à temps plein. Sauf erreur de ma part, elle a elle totalisé 35 h sur sa semaine.

Ce que l'on constate c'est que la fiche de paie ne correspond pas à votre arrêté.

Sur la fiche de paie, vous rémunérez cette personne sur la base de 25 h au lieu des 35 H effectuées.

Sur votre arrêté portant recrutement d'un agent non titulaire, vous faites référence à une délibération du 15 juin 2011 n° 11/06/06, concernant la rémunération des agents non titulaires intervenant lors des A.L.S.H.

Le compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2011 n'a jamais été affiché à la porte de la mairie ni publié sur le site internet de la commune que ce soit dans la rubrique des comptes rendus des conseils municipaux que dans celle des séances du conseil.

Le 3 juillet 2011, je vous envoyais un courrier en pièce jointe par courriel pour vous demander de me faire parvenir le compte rendu du 15 juin 2011. **Courriel que vous avez réceptionné le 3 juillet à 20 h 24. Je n'ai jamais reçu le compte rendu demandé.**

Je vous saurais gré de me faire parvenir le compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2011, ainsi que l'intégralité de la délibération n° 11/06/06 accompagné de la délibération précédente qui a été annulée par celle du 15 juin 2011.

Vous remerciant par avance de votre obligeance je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Le Président



Bernard Morel